

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 DECEMBRE – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES

- Reconversion de l'ancien local de la garderie en local de réunion/pause
- Renonciation au droit de préemption urbain lieudit « la Boulerie » parcelles AL 144-145-433-435,
- Reconduction du contrat de fourniture de gaz dans les bâtiments communaux par EDF pour 3 années

EFFECTIFS DE RENTREE DU SIVOS FONTAINES/TOUR

Les effectifs à la rentrée scolaire de septembre dernier ont été validés et serviront de base à la répartition des charges du syndicat entre les deux communes : sur les 154 élèves du SIVOS, 55 sont domiciliés à FONTAINES-EN-SOLOGNE, 88 à TOUR-EN-SOLOGNE et 11 hors périmètre, acceptés par dérogation.

- 78 élèves scolarisés à FONTAINES-ENLOGNE en 3 classes : 26 CE1-CE2 / 27 CE2-CM1 / 25 CM2
- 76 élèves scolarisés à TOUR-EN-SOLOGNE en 3 classes : 26 PS-MS / 25 GS-CP / 25 CP-CE1

SUBVENTION AU TOUR DU LOIR-ET-CHER

Le 60^{ème} Tour du Loir et Cher doit traverser TOUR-EN-SOLOGNE dans sa 1^{ère} étape, le mercredi 17 avril 2019 vers 12 h 30. Il arrivera en provenance de MONT-PRES-CHAMBORD par la RD 154, puis traversera les Ponts d'Arian pour se diriger route de Bracieux, avant de tourner à droite en arrivant au carrefour du garage Warsemann vers FONTAINES-EN-SOLOGNE. Une subvention de 134 € sera versée à cette organisation sur le budget 2019 (0,12 € par habitant).

ECRITURES COMPTABLES

Des inscriptions budgétaires ont permis de constater une moins-value de 16 380 € à l'occasion de la de cession de la vitrine réfrigérée de l'ancienne boucherie achetée en 2014, vendue au prix de 2 100 €.

DEPENSES A REPARTIR ENTRE LES COMMUNES POUR LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

En accord avec les communes concernées, les dépenses afférentes à la commémoration du centenaire du 11 novembre vont être réparties de la manière suivante, en fonction du temps de présence de l'association VCMA (Véhicules Civils et Militaires Anciens) dans chaque commune : 20 % à FONTAINES-en-SOLOGNE, 40 % à BRACIEUX et 40 % à TOUR-en-SOLOGNE.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE COMMUNAUTAIRE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement a été adopté en Conseil Communautaire le 1^{er} octobre dernier. De son côté, le Conseil Municipal a avalisé cette gestion.

ALLONGEMENT DE LA DUREE DES EMPRUNTS GARANTIS POUR LOIR-ET-CHER LOGEMENT

Afin de compenser les impacts liés à la réforme RLS (réduction de loyer de solidarité) décidée par l'État et qui touche les bailleurs sociaux, les pouvoirs publics, via la Caisse des Dépôts et Consignations, ont déployé un dispositif « d'allongement de la dette ». Loir-et-Cher Logement a décidé d'adhérer à cette mesure pour un des trois prêts garantis par la commune. Le Conseil Municipal a renouvelé sa garantie à hauteur de 20 % des échéances selon les nouvelles modalités de ce prêt.

CONTRAT DE TELEPHONIE AVEC LA SOCIETE CERYCOM

La municipalité a contracté avec la société CERYCOM, distributeur Orange, pour le remplacement du matériel de téléphonie des services administratifs, en offre IP, avec un abonnement box tout illimité au prix de 264,93 € TTC par mois, comprenant communications/internet multi lignes, location des postes, maintenance incluse.

CONVENTION AIREPPNET AVEC L'INSEE POUR LA DEMATERIALISATION DES BULLETINS D'ETAT CIVIL

Les communes doivent transmettre à l'INSEE de nombreuses informations quand elles rédigent des actes d'état civil. En plus de la mise à jour des actes individuels, ces informations servent d'une part à établir des statistiques démographiques, et d'autre part à alimenter le Répertoire des Personnes Physiques et le Répertoire National inter-régimes des bénéficiaires de l'Assurance Maladie. Le Conseil Municipal a accepté de signer une convention pour fixer les termes de la dématérialisation de cette transmission via l'application internet AIREPPNET.

CONVENTION DE PRÊT DE SALLE POUR DES PERMANENCES DE MUTUALE

La salle du Conseil Municipal sera gratuitement mise à disposition de la société MUTUALE de La-Chaussée-Saint-Victor, une demi-journée par mois afin qu'elle puisse y recevoir ses adhérents.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHANTIERS

Conformément au décret n° 2015-334, la redevance « travaux » pour l'occupation provisoire de son domaine public sera instaurée par la commune à compter du 1^{er} janvier 2019 dans la limite du plafond autorisé (chantiers de travaux réseaux électricité et gaz).

AUTORISATION DE VERSEMENT DE CAPITAL DECES

Sur les conseils de la société d'assurance qui couvre les risques statutaires du personnel communal, par précaution dans un souci de réactivité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser par anticipation la perception et le reversement des éventuels fonds de capital décès qui auraient à transiter par son budget.

DROIT DE PREFERENCE – VENTE PARCELLES A0 139/142

Le Conseil Municipal a renoncé à son droit de préférence, en qualité de voisin d'une parcelle boisée, à l'occasion de la vente des parcelles AO 139 et 142 au lieudit « la Chaise » en bordure du Beuvron.

Le Maire, Robert HUTTEAU

